

Profil de Poste  
**Aide Soignant(e) de nuit**  
**EHPAD Moulin Rouge**  
**Poste à 85%**

**TITRE / METIER**

Aide soignant(e) de nuit

**CADRE STATUTAIRE**

Catégorie C de la filière médico-sociale

Cadre d'emplois : auxiliaire de soins

**SERVICE D'AFFECTATION**

Direction Action Sociale, Santé, Solidarité

**LIEU D'EMBAUCHE :**

EHPAD Moulin Rouge

**POSITION HIERARCHIQUE**

L'agent est placé sous la responsabilité de l'infirmier référent de l'EHPAD.

**MISSIONS**

Agent d'exécution chargé de veiller au confort et à la sécurité des résidents pendant la nuit. Il peut être également appelé à réaliser des tâches compatibles avec la tranquillité des résidents.

**CONDITIONS D'EXERCICE**

- Ce poste exige d'être titulaire du certificat d'aptitude à la fonction d'aide soignante ou du diplôme d'aide médico-psychologique
- Travail de nuit 10h/nuit avec un agent des services
- Pour les agents à temps non complet, le temps de travail est annualisé
- En complément de leur planning de référence, les agents à temps non complet assurent les remplacements sur l'établissement d'affectation ou sur les autres établissements de la ville
- Travail par roulement week-ends et jours fériés compris
- Avoir un comportement aimable dans la relation avec l'usager
- Obligation de respecter le règlement intérieur des résidences pour personnes âgées de la ville de La Roche-sur-Yon

**CONTRAINTES ET DIFFICULTES DU POSTE :**

- Adaptabilité (changement de lieu, changement de collègue)
- Pénibilité physique (station debout prolongée – port de charges – manipulation de personnes dépendantes)
- Risque de tension ou d'agressivité dans la relation avec la personne
- Certains lieux et certaines tâches peuvent être insalubres
- Risque biologique d'où certaines vaccinations obligatoires (DT Polio – BCG - Hépatite B)
- Utilisation de produits détergents
- Obligation de port de vêtement professionnel
- Prise des congés par roulement

## **RELATIONS FONCTIONNELLES**

*A l'intérieur de l'établissement avec :*

- le directeur (trice) (planification des congés, absences et récupérations)
- les infirmiers(ères) pour l'organisation du travail
- les aides soignants(es) de jour (transmission des informations)
- l'ensemble des agents travaillant dans l'établissement
- les résidents et leurs familles

*En dehors de l'établissement avec :*

- la Direction retraités et personnes âgées
- le directeur (trice) et l'infirmier(ère) d'astreinte pour les problèmes particuliers
- les services municipaux (DRH, service astreinte...)
- les professionnels de santé d'astreinte (médecins, ambulanciers....)

## **ACTIVITES**

- Mise en sécurité de l'établissement (fermeture de tous les accès extérieurs)
- Surveillance et accompagnement des personnes âgées suivant la demande (coucher – lever – déplacement)
- Réalisation de soins d'hygiène suivant besoin
- Réponse à tous les appels de la nuit
- Désinfection et stérilisation des matériels et équipements
- Participation à l'entretien des parties communes

## **COMPETENCES, QUALITES REQUISES ET RESPONSABILITE**

### ***Savoir-faire et savoir***

- Connaissance des lieux
- Savoir écouter et respecter les personnes âgées
- Observer et transmettre les informations utiles
- Connaître et respecter les protocoles d'hygiène et de qualité des soins
- Posséder les techniques de manutention, de gestes et postures
- Connaître les règles d'entretien du matériel
- Connaître et respecter la réglementation d'hygiène et de sécurité
- Connaître les produits et leur utilisation
- Etre en capacité de faire des transmissions orales, écrites ou par saisie informatique
- Avoir une bonne collaboration avec son binôme

### ***Qualité***

- Ponctualité
- Disponibilité
- Discrétion
- Etre en capacité de gérer son stress
- Adaptabilité au changement

### ***Autonomie et responsabilité***

- Autonomie et posséder le sens des responsabilités
- Respect de la déontologie et du secret partagé
- Une erreur dans la mise en œuvre des prescriptions ou des consignes, des erreurs matérielles dans les actes, le non-respect des règles et procédures médico-techniques ou d'hygiène dans la mise en œuvre des protocoles peuvent engager la responsabilité disciplinaire civile et pénale de l'agent

## **AVANTAGES LIÉS AU POSTE**

- Régime indemnitaire afférent à la collectivité
- CNAS / COSEL